

## Programme de développement de l'industrie viticole Formulaire de demande de 2021-2022

<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT</b>				I prefer future correspondence in : <input type="checkbox"/> English <input type="checkbox"/> French Langue de correspondance préférée : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais		
Nom du demandeur – L'entreprises enregistrée ou la personne (La contribution sera remise à ce nom)			Nom de la personne-ressource (si différente du demandeur)			
Adresse (route ou rue)			Adresse électronique <input type="checkbox"/> Je préfère que les lettres me soient transmises par courriel			
Ville ou village		Province	Code postal	Comté		
Numéro de tél (domicile/travail)	Numéro de tél (cellulaire)	Numéro de télécopieur (domicile)		Numéro de télécopieur (travail)		
( )	( )	( )		( )		
Destinataire du chèque (cochez une case)		Secteur de production		<b>Réservé au MAAPNB</b> Numéro de client		
<input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Client						
<b>1. Titre du projet :</b>						
Titre du projet : _____						
<b>2. L'élément ou les éléments du programme visés par la demande (✓) :</b>						
<input type="checkbox"/> Élément A _____ \$ Aide en vue de l'aménagement de vignobles nouveaux ou plus productifs.						
<input type="checkbox"/> Élément B _____ \$ Aide visant l'adoption de nouvelles technologies ou l'achat d'équipements spécialisés pour améliorer les méthodes de production du raisin au Nouveau-Brunswick.						
L'approbation est fondée sur une année financière à la fois du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars.						
<b>3. Êtes-vous membre en règles de la New Brunswick Grape Growers Association ?</b>						
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non						
Être membre en règles de la New Brunswick Grape Growers Association. Un nouvel exploitant peut présenter une demande s'il a reçu son approbation de la New Brunswick Grape Growers Association.						
<b>4. Êtes-vous un nouvel exploitant</b>						
Nouveaux exploitants <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non						
Un nouvel exploitant est défini comme une personne qui a été propriétaire d'une ferme durant cinq ans ou moins.						

**5. Élément A : Aide en vue de l'aménagement de vignobles nouveaux ou plus productifs.**

**Précisions sur le projet**

Renseignements exigés pour l'élément A

- \* Une description écrite du terrain destiné à la plantation (pièce jointe) indiquant qu'il convient à la production de raisins (p. ex. : topographie, pente, type et texture du sol, drainage). Inclure également une description de la préparation du terrain et un rapport d'analyse du sol.
- \* Une description écrite (pièce jointe) montrant de quelle façon la plantation de nouvelles vignes ainsi que d'autres améliorations permettront d'accroître la productivité de votre exploitation agricole. Aussi inclure quel marché vous avez pour vos raisins.
- \* Une liste des nouvelles vignes plantées (indiquer si elles remplacent d'autres vignes ou si elles sont nouvelles), des précisions sur le système de tuteurage et des coûts détaillés (Tableau 1 et Tableau 2).
- \* Une estimation, en dollars, de la façon dont le financement accordé au titre de l'élément A contribuera à la croissance et à la viabilité de votre exploitation : \_\_\_\_\_ \$. Indiquez (✓) de quels secteurs proviennent ce montant : superficie/productivité accrue par acre ( ), production de variétés à valeur plus élevée ( ), accès à de nouveaux marchés ( ), valeur accrue du vin produit ( ), production de nouveaux vins ( ) autre ( ) \_\_\_\_\_.

**Tableau 1** : Liste des variétés et densité des nouvelles vignes plantées, et coûts détaillés au titre de l'élément A (la TVH n'est pas admissible au remboursement)

Vignes	Variété 1		Variété 2		Variété 3		Variété 4		Aide totale demandée pour les vignes	
<b>Les factures doivent être jointes, selon le cas</b>										
Nombre de vignes	Nouvelle	Remplacement	Nouvelle	Remplacement	Nouvelle	Remplacement	Nouvelle	Remplacement		
Emplacement										
Coût par vigne										
Densité (vignes par acre)										
Distance sur le rang et entre les rangées										
Coût total des vignes										\$
Financement demandé pour les vignes (50 %)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$ - V

**Tableau 2** : Liste des éléments du système de tuteurage et coûts détaillés au titre de l'élément A (la TVH n'est pas admissible au remboursement)

Éléments du système de tuteurage	Quantité	Coût par unité \$	Total \$	Aide demandée - \$ (50 % du totale)
<b>Les factures doivent être jointes, selon le cas</b>				
Piquets de rang				
Piquets de tête				
Fils d'acier haute résistance, calibre 12,5				
Fils d'acier haute résistance, calibre 14,5				
Amarres				
Attaches				
Agrafes				
Tuteurs pour vignes				
Tubes de croissance				
Paillis pour la suppression des mauvaises herbes (c.-à-d. disques en fibre de noix de coco, brans de scie, copeaux)				
<b>Total (T)</b>			\$	\$ - T

Indiquez la superficie couverte par le système de tuteurage : \_\_\_\_\_ acres.

La contribution maximale accordée par acre au titre de l'élément A est de 4 700 \$.

Montant total demandé pour les vignes et le système de tuteurage Tableaux 1 et 2	V + T = _____ \$
---	------------------

Les coûts engagés avant le 1er avril 2021 ne sont pas admissibles à une aide au titre de l'élément A.

**6. Élément B :** Aide visant l'adoption de nouvelles technologies viticoles ou l'achat d'équipements spécialisés pour le vignoble pour améliorer les méthodes de production du raisin au Nouveau-Brunswick

**Veillez inclure :**

- Une description écrite (pièce jointe) montrant de quelle façon l'équipement spécialisé ou la technologie innovatrice vous permettra d'accroître la productivité ou l'efficacité de votre vignoble.
- Une description complète des éléments admissibles et des coûts détaillés au titre de l'élément B (Tableau 3).
- Une estimation, en dollars, de la valeur ou du revenu qu'apporteront potentiellement les nouvelles technologies viticoles ou l'équipement viticole spécialisé à la croissance ou à la viabilité de votre exploitation agricole : \_\_\_\_ \$. Indiquez (✓) de quels secteurs proviendra ce montant : qualité accrue ( ), volume accru de raisins ( ), réduction des pertes ( ), réduction des coûts de la main-d'œuvre ( ) autre ( ) \_\_\_\_\_.

**Tableau 3 :** Éléments admissibles et coûts détaillés au titre de l'élément B (la TVH n'est pas admissible au remboursement)  
Les coûts engagés avant l'approbation du projet ne sont pas éligibles à l'élément B..

Éléments admissibles	Information	Quantité	Coût de l'élément \$	Coût total \$	Aide totale demandée (50 % du coût des éléments)
<b>Les devis « estimés » ou les factures doivent être joints, selon le cas</b>					
Sarclours spécialisés					
Irrigation localisée (dans le vignoble seulement) par goutte à goutte					
Bennes de récolte					
Remorques viticoles					
Autres technologies spécialisées innovatrices					
<b>Total</b>					

La contribution maximale totale par requérant au titre de l'élément B est de 10 000 \$.

**7. Autre**

La contribution maximum du programme par requérant, par année est de 20,000 \$ (Éléments A, B).

Les demandes doivent être soumise au plus tard le 8 juillet 2021 pour l'élément A et le 20 janvier 2022 pour l'élément B.

La demande de remboursement doit être présentée au plus tard le 15 février 2022.

**DÉCLARATION ET SIGNATURES VEUILLEZ INDIQUER VOTRE ACCORD AVEC LES AFFIRMATIONS SUIVANTES EN PLAÇANT UN ( ✓ ) DANS LA CASE.**

Je soussigné(e) déclare/Nous soussigné(e)s déclarons que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais et exacts en tous points. <input type="checkbox"/>		
Je comprends/Nous comprenons que les renseignements fournis sur ce formulaire sont assujettis aux dispositions de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> du Canada, de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> du Canada et de la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> du Nouveau-Brunswick. <input type="checkbox"/>		
Je comprends/Nous comprenons aussi que le défaut de remplir toutes les conditions de la demande peut retarder le traitement de celle-ci ou annuler mon/notre admissibilité à une aide financière au titre du programme. <input type="checkbox"/>		
Je comprends/Nous comprenons que je serai/nous serons responsable(s) de vérifier le bien-fondé technique et structurel du projet ainsi que les exigences juridiques connexes. <input type="checkbox"/>		
J'accepte/Nous acceptons de respecter toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent. <input type="checkbox"/>		
NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	DATE
POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE : BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	ENVOYEZ PAR LA POSTE LA DEMANDE ORIGINALE SIGNÉE AU : BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK OU À ADMINISTRATRICE DU PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE, PROGRAMMES FINANCIERS DESTINÉS À L'INDUSTRIE, À L'ADRESSE SUIVANTE : C. P. 6000, FREDERICTON (N.-B.) E3B 5H1 (courriel : <a href="mailto:CAP.ADMIN@gnb.ca">CAP.ADMIN@gnb.ca</a> )	
<b>À usage interne seulement</b>		
<b>Agent de développement du MAAP</b>	<b>Agent de projet recommandé</b>	

**SIGNEZ ET CONSERVEZ UNE COPIE DE LA PRÉSENTE DEMANDE POUR VOS DOSSIERS.**